

OPERATION DE LA BRANCHE DES MANDATS D'ARTICLES D'ARGENT  
PENDANT L'ANNÉE EXPIRÉE LE 30 JUIN 1871.

	Ontario et Québec.	Nouveau- Brunswick.	Nouvelle- Ecosse.
Nombre de bureaux de mandats d'articles d'argent.....	477	36	58
Montant des mandats émis.....	\$ cts. 3,016,783 86	\$ cts. 613,850 18	\$ cts. 907,268 37
Revenu net après avoir payé les maîtres de poste.....	19,744 17	2,155 71	2,983 89
Frais d'admin., y compris les salaires du personnel des bureaux de surintend. à Ottawa, St. Jean et Halifax, et toutes autres dépenses.	11,301 01	3,037 37	5,272 32
	Nombre de bureaux de mandats d'articles d'argent en Canada.	Montant total des émissions.	
Année expirée le 30 juin 1868.....	515	\$3,342,574 31	
“ “ 1869.....	550	3,551,552 36	
“ “ 1870.....	558	3,898,747 72	
“ “ 1871.....	571	4,537,902 41	
Revenu de la branche pendant l'année expirée le 30 juin 1871.....		24,883 77	
Frais d'administration pour la même année.....		19,610 70	
		\$5,273 07	

L'augmentation des opérations, comparativement à l'année dernière, a été très-considérable, surtout dans les provinces maritimes.

Dans le Nouveau-Brunswick, les émissions de mandats ont été de 50 pour cent et dans la Nouvelle-Ecosse d'un tiers plus considérables qu'en 1870.

Les maîtres de poste du Nouveau-Brunswick n'avaient pas, jusqu'à cette année, reçu de commission ou d'allocation sur les opérations de leurs bureaux; mais en ceci comme dans tous les autres détails, le système des mandats suivi dans les provinces maritimes a été assimilé à celui d'Ontario et de Québec. Les mandats s'échangent maintenant entre les bureaux des quatre provinces au même taux de taxe et aux mêmes conditions que s'ils étaient transmis d'un bureau à un autre de la même province. L'acte de l'année dernière qui établit l'uniformité du cours monétaire canadien a permis d'opérer cette assimilation.